

Règlement - LECLERC de LUNE - 10 km de PARAY

Samedi 1^{er} Juin 2019 à Paray le Monial

1) DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Course ouverte aux athlètes licenciés F.F.A ou non, femmes et hommes, nés en 2003 et avant.

Départ de l'épreuve à 20 heures le samedi 1^{er} Juin 2019.

Distance de l'épreuve : 5 km et 10 km. Circuit de 10 km homologué par C.T.M F.F.A.

L'épreuve de 10 km label Régional est classante et qualificative pour le championnat de France F.F.A des 10 km sur route.

2) PARCOURS

Parcours plat sur route goudronnée, boucles en ville.

Départ : Rue Pierre Lathuilière au niveau du CAP à Paray le Monial.

Arrivée : Parking du CAP à Paray le Monial (départ et arrivée sont situés sur la même zone).

Le parcours (plan et photos) est consultable sur le site Internet du club organisateur : www.uacb.eu.

Les accompagnateurs en vélo sont interdits sur le parcours.

Présence de meneurs d'allure : 40', 45', 50', 55' et 60'.

3) PARTICIPANTS

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

* d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running**, délivrée par la F.F.A en cours de validité à la date de la manifestation ;

* ou d'un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation** ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

* Pour les mineurs, le bulletin d'inscription devra inclure l'autorisation parentale (avec nom et prénom du parent) signée.

4) CHALLENGE ENTREPRISE/ASSOCIATION

Comment ajouter l'esprit collectif à un sport individuel

Cette année, vous avez la possibilité de participer au **Challenge ENTREPRISE/ASSOCIATION**.

Inscrivez-vous sous le nom d'une entreprise ou d'une association (hors club de Running).

Le classement est établi par cumul des temps réels de course des 3 coureurs(es) de l'entreprise ou de l'association.

Les meilleures équipes Hommes et Femmes seront récompensés. Les équipes mixtes seront intégrées au classement équipe Homme.

5) INSCRIPTION ET FRAIS D'ENGAGEMENT

Merci de privilégier les inscriptions en ligne. *Toute inscription incomplète (absence de bulletin d'inscription, certificat médical, licence ou règlement) ne pourra être enregistrée et l'athlète ne sera pas autorisé(e) à prendre le départ de la course. Une pièce d'identité ou/et une licence vous seront demandées lors du retrait du dossard.*

* **Par Internet** sur le site du club organisateur www.uacb.eu (lien sur : www.ikinoa.com), jusqu'au Jeudi 30 Mai 2019 :

- 5 km : 6€ (sans repas) ou 12€ (avec repas).
- 10 km : 10€ (sans repas) ou 16€ (avec repas).

(Les organisateurs prennent à leur charge les frais de transaction bancaire).

* **Par courrier** : bulletin d'inscription à compléter et à poster, avec la pièce justificative et le paiement, avant le mardi 28 mai 2019, à l'adresse suivante : UACB - Complexe Sportif des Sables - Rue de Bourgogne - 71600 Paray le Monial.

- 5 km : 6€ (sans repas) ou 12€ (avec repas).
- 10 km : 10€ (sans repas) ou 16€ (avec repas).

* **Sur place** : Parking du CAP, le samedi 1^{er} juin 2019 à partir de 17h30. Les inscriptions cesseront à 19h15 :

- 5 km : 9€ (sans repas) ou 15€ (avec repas).
- 10 km : 13€ (sans repas) ou 19€ (avec repas).

* **Pour le Challenge Entreprise/Association** : inscription uniquement par Internet sur le site du club organisateur www.uacb.eu (lien sur : www.ikinoa.com), jusqu'au Jeudi 30 Mai 2019 :

- 5 km : 15€ pour l'équipe de 3 coureurs(es)
- 10 km : 25€ pour l'équipe de 3 coureurs(es)

(Les organisateurs prennent à leur charge les frais de transaction bancaire).

5) RETRAIT DES DOSSARDS ET SECRETARIAT

- Samedi 1^{er} Juin 2019, à partir de 17h30, "Zone Arrivée-Départ" parking du CAP Rue Pierre Lathuilière à Paray le Monial.

- Les épingles pour fixer le dossard ne sont pas fournies par les organisateurs.

6) CLASSEMENTS

Général par catégorie (hommes et femmes) : Cadet / Junior / Espoir / Senior / Vétéran 1 / Vétéran 2 / Vétéran 3 / Vétéran 4 / Vétéran 5.
Challenge Entreprises /Associations.

7) RECOMPENSES

- a) A l'occasion du 24^e anniversaire de cette course, tous les participants seront récompensés.
- b) Classement scratch : 3 premiers hommes (50 euros - 30 euros - 20 euros) et 3 premières femmes (50 euros - 30 euros - 20 euros).
- c) Classement Entreprises/Associations (par équipes de 3 coureurs(ses)).
- d) Coupes et lots en nature.

Remise des récompenses à partir de 21h45, Zone Arrivée-Départ" parking du CAP Rue Pierre Lathuilière à Paray le Monial.

8) PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats seront notamment publiés :

- sur le site Internet de la Ligue de Bourgogne d'Athlétisme : <http://bourgogne-franche-comte.athle.fr/>
- sur le site Internet du club organisateur : www.uacb.eu

9) CONTACTS

- www.uacb.eu ou M. THIBERT - organisateur U.A.C.B (Club F.F.A organisateur de l'épreuve) au 03.85.81.52.80 ou au 06.82.85.42.03